

M I G R ' A C T I O N S

Édition Spéciale

MENA : transition vers l'âge adulte

INTERVIEW

Solayman Laqdim,
Délégué général aux droits de l'enfant

Ressources photos :
www.istock.be
www.pexels.com
www.pixabay.com

Imprimerie Off7 - 4^{ème} Avenue 26, 4040 HERSTAL
Date de parution : mars 2025

« La grandeur d'une société se mesure à la manière dont elle traite ses enfants. »

Nelson Mandela

Il est des chemins de vie qui se heurtent à la dureté du monde, des existences en quête de jours meilleurs. Ces enfants qui arrivent en Belgique sans leurs parents, appelés « Mineurs Étrangers Non Accompagnés » (MENA), en sont l'illustration poignante. Chaque année, ils franchissent des frontières, à la fois géographiques et intérieures, pour tenter de se reconstruire. Si le chemin d'une MENA serpente déjà entre les épreuves, le passage à l'âge adulte devient une crue soudaine, bousculant repères et certitudes.

Cette édition spéciale de notre revue met en lumière ces transitions fragiles, ces passages souvent abrupts où l'enfant devient adulte... bien trop tôt. Nous avons choisi de donner la parole à celles et ceux qui œuvrent à leurs côtés et consacrent une partie de leur travail à accompagner ces jeunes sur le chemin de l'autonomie.

Nous ouvrons ce numéro avec un regard sur un tournant majeur de notre action au CRIPEL : le nouveau décret sur les services d'accompagnement à l'autonomie des MENA (p.6). Ce texte ouvre de nouvelles perspectives : il renforce les dispositifs existants, élargit leur portée et intègre enfin le suivi des jeunes devenus majeurs, pour une prise en charge plus globale et plus pérenne.

Nous vous invitons ensuite à plonger dans les dispositifs scolaires dédiés aux MENA (p.12). La scolarité est une étape cruciale, un véritable tremplin vers l'intégration et l'émancipation. Jordane Braas, Responsable de projet au CRIPEL et tutrice, nous éclaire sur les dilemmes et les choix auxquels ces jeunes sont confrontés lorsqu'il s'agit de bâtir leur parcours éducatif (p.16).

Le logement constitue un enjeu fondamental. Sans un toit stable, aucune reconstruction n'est possible. Vous découvrirez les constats du rapport réalisé à partir de notre HUB (p.20), ainsi que l'analyse sans détour de Solaÿman Laqdim, Délégué général aux droits de l'enfant (p.24). Son plaidoyer en faveur d'une protection renforcée, y compris après la majorité légale, mérite toute notre attention.

En filigrane, la question de l'accompagnement social apparaît comme un fil rouge. Le rôle essentiel joué par le CPAS (p.30), à travers notamment ses équipes d'éducateurs, est illustré par le témoignage de Jean-Pierre Ilouga du Service d'Aide aux Demandeurs d'Asile (SADA) (p.33).

Enfin, nous mettons à l'honneur des initiatives locales qui, chaque jour, œuvrent pour améliorer la vie des MENA et ex-MENA dans notre région (p.36). Nous terminons cette édition en vous présentant notre projet HYMA, qui a pour objectif de favoriser la mise en réseau des acteurs du secteur, afin d'enrichir et renforcer les dispositifs d'accompagnement (p.40). Car nous en sommes convaincus : chaque transition réussie est une victoire collective.

SOMMAIRE



ÉDITION SPÉCIALE : MENA :TRANSITION VERS L'ÂGE ADULTE

Nouveau décret relatif aux services d'accompagnement à l'autonomie des MENA et EX-MENA	06
Les MENA, maillon fragile d'une migration invisible pour laquelle les solutions d'aide sont insuffisantes	08
Les acteurs de la scolarité des MENA	12
Interview de Jordane Braas, Responsable de projet au CRIPEL et tutrice	16
(Ex-)MENA et logement, de l'accueil vers un habitat en autonomie	20
Interview de Solayman Laqdim, Délégué général aux droits de l'enfant	24
De l'accompagnement du CPAS à la lutte contre l'isolement : quelles spécificités pour les (ex-)MENA ?	30
Interview de Jean-Pierre Ilouga, Éducateur au SADA	33
Focus sur 4 Initiatives Locales d'Intégration actives dans la mise en autonomie des MENA	36
Le projet HYMA	40

Nouveau décret relatif aux services d'accompagnement à l'autonomie des MENA et EX-MENA

Le 1^{er} janvier 2025 est entré en vigueur le Décret du 14 mars 2024, modifiant la Partie 2 du Livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères, ainsi que son arrêté d'exécution (arrêté du Gouvernement wallon du 6 juin 2024 modifiant le livre III de la 2^{ème} partie du Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé relatif à l'intégration des personnes étrangères).

Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé rassemble toute la législation en matière de santé et d'action sociale en vigueur en Wallonie. Son Livre II, traite de l'« **Intégration des personnes étrangères** » notamment l'organisation du parcours d'intégration, les missions des Centres Régionaux d'Intégration (CRI) et des Initiatives Locales d'Intégration. La nouveauté apportée par ce nouveau décret est la mise en place de « **services d'accompagnement à l'autonomie des mineurs étrangers non accompagnés et anciens mineurs étrangers non accompagnés.** »

Les publics visés par ces services sont :

- 1. les MENA :** le mineur étranger non accompagné tel que défini par la loi programme du 24 décembre 2002 en ce qui concerne la tutelle des **mineurs étrangers non accompagnés***, d'au moins 16 ans et mis en autonomie ;

***C'est-à-dire toute personne :**

- de moins de dix-huit ans ;
- non accompagnée par une personne exerçant l'autorité parentale ou la tutelle en vertu de la loi nationale du mineur ;
- ressortissante d'un pays non-membre de l'Espace économique européen ;
- étant dans une des situations suivantes : soit, avoir demandé la reconnaissance de la qualité de réfugié soit, ne pas satisfaire aux conditions d'accès au territoire et de séjour déterminées par les lois sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

- 2. les anciens MENA :** le jeune âgé de 18 à 22 ans, anciennement mineur étranger non accompagné.

**Leurs
objectifs sont
les suivants :**

1
atténuer les difficultés inhérentes à l'exil, à la vie en autonomie hors des milieux institutionnalisés et au passage à la vie adulte ;

2
rompre l'isolement social et renforcer le réseau social ;

3
favoriser l'émancipation, l'épanouissement et le sentiment de sécurité du jeune.

Pour la première fois, des structures peuvent donc recevoir un agrément de façon indéterminée si elles remplissent les missions suivantes :

1

accompagner le jeune de manière intensive et globale vers l'acquisition de l'autonomie et des responsabilités, au minimum dans tous les champs d'intervention suivants :

- l'accès au logement et le maintien en logement ;
- le suivi socio-administratif ;
- la scolarité ou insertion socioprofessionnelle ;
- l'accès à la santé mentale et physique ;
- le développement de la vie sociale, familiale ;
- culturelle ou sportive.

2

travailler en synergie avec les services, les institutions ou les personnes référentes avec lesquelles le jeune est en lien, dans le respect de la déontologie et du secret professionnel ;

3

assurer la complémentarité avec les services internes ou externes existants, en ce compris les services développés dans le cadre de l'aide à la jeunesse ;

4

orienter le jeune vers les structures ou services appropriés ;

5

participer activement au réseau d'acteurs en charge du public afin de partager les bonnes pratiques et mener des réflexions communes dans le but d'améliorer la connaissance du public, la qualité des missions et l'expertise de façon continue.

Les conditions d'agrément sont harmonisées avec les autres services agréés en intégration. 4,5 Équivalents Temps Plein (ETP) sont prévus pour la Province de Liège avec un minimum d'un service subsidié. Un ETP correspondant à un minimum de 15 MENA ou ex-MENA accompagnés par an. Actuellement, aucun service n'a encore reçu cet agrément.

Il s'agit d'une vraie avancée puisque jusqu'ici des services remplissaient ces missions uniquement grâce à des financements facultatifs. Le fait d'obtenir un agrément va leur permettre une meilleure stabilité et donc, un meilleur accompagnement des jeunes dans cette période particulièrement difficile. En effet, à 18 ans, les jeunes MENA perdent leur statut spécifique et deviennent alors des « anciens MENA », ce qui ne leur garantit plus l'accompagnement plus rapproché, par exemple, le tuteur ou la tutrice, dont ils et elles bénéficiaient avant. Ces changements peuvent être déstabilisants et entraîner un isolement et une désaffiliation. Ces nouveaux services vont faciliter une transition plus harmonieuse dans l'âge adulte et la vie en autonomie.

LES MENA, maillon fragile d'une migration invisible pour laquelle les solutions d'aide sont insuffisantes

La question des mineurs étrangers non accompagnés (connus, dans le jargon courant, sous l'acronyme de MENA) est l'une des plus épineuses auxquelles les intervenants institutionnels et associatifs du secteur sont confrontés. C'est précisément sur cette thématique douloureuse que s'est penché un colloque co-organisé par plusieurs partenaires confrontés à ce public si particulier, parmi lesquels les trois centres régionaux d'intégration du Hainaut, le CIMB (Mons), le CeRAIC (La Louvière) et le CRIC (Charleroi). Au programme de ce rendez-vous intitulé « *MENAgez-nous de nos souffrances, nous ne sommes en rien une MENAce...* », des interventions de professionnels du milieu et des ateliers de réflexions croisées pour aborder des volets aussi variés de la question que le trauma de l'exil (la santé mentale), les défis de l'accompagnement des jeunes non DPI (demandeurs de protection internationale) et en transit, et les perspectives pour les post MENA.



RHESEAU, opérateur central de ce colloque, est le Réseau Hainuyer pour l'Épanouissement et la Santé mentale des Enfants, Adolescents et Usagers assimilés. Il vise à mettre en œuvre la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents sur la province du Hainaut. Pour les MENA, l'axe de préoccupation et d'intervention est double : il y a, d'une part, l'accompagnement psychosocial et, d'autre part, l'accompagnement socio-juridique.

Les intervenant(e)s du colloque l'ont signalé, en exploitant chacun un point de vue à la fois différent et complémentaire : ces deux aspects du suivi du public MENA sont étroitement liés. Pour **Anne-Laure Lecardinal**, psychologue au centre d'accueil résidentiel pour MENA El Paso de Gembloux, cinq parcours types amènent les MENA à effectuer le grand saut vers nos contrées : les jeunes investis d'un mandat économique, les jeunes porteurs d'un mandat familial, les jeunes en errance, les jeunes issus de la traite des êtres humains et les jeunes porteurs d'un idéal.

Une image abîmée de l'adulte

Le constat de la psychologue, confirmé par les autres intervenants du jour, est que ces jeunes sont porteurs d'une image abîmée de l'adulte. Leur contact avec les adultes s'est établi avec des individus défaillants et, régulièrement, violents. Ils se sont bâtis dans une société défaillante (guerre, mariage forcé, etc.), très souvent abandonnés à leur sort, sans prise en charge. Leur représentation de la société est donc, assez logiquement, qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes. Leur lien avec leur famille d'origine est concomitamment celui d'un soutien et d'une source de tension. La famille n'est, la plupart du temps, pas au courant qu'il y a des lenteurs administratives dans notre pays, qu'on ne peut pas travailler à 15 ans, etc., ce qui provoque des incompréhensions avec les proches restés au pays.

Le premier axe de travail mené avec le jeune MENA est, par conséquent, une construction de la relation à l'adulte à travers la connexion individuelle qu'il a avec chaque adulte, comme le travailleur social qui l'accompagne. Et le deuxième axe de travail qui va de pair est de donner envie à ce jeune de devenir un adulte (sur lequel on peut compter), alors que la plupart des MENA ont tendance à se construire des petites communautés avec les autres MENA.

Une étude a démontré que...

...52% développent des troubles psychologiques et psychiatriques au sein desquels on retrouve des troubles de stress post-traumatique (PTSD en abrégé) et des troubles de l'attachement.

des MENA

Le PTSD désigne le traumatisme que l'organisme ne peut plus supporter et se caractérise notamment par des flashbacks, des cauchemars, une hypervigilance, une réactivité exacerbée, un comportement autodestructeur, une perte d'intérêt pour certaines activités, etc. Le trouble de l'attachement qui prend racine avant l'âge de six ans concerne, lui, le jeune qui n'a connu aucune figure d'attachement pendant la petite enfance. Il se caractérise notamment par un attachement fusionnel qui, s'il est confronté à une prise de distance ou à un recadrage, se mue en distance excessive, voire en rejet, comme s'il n'existait pas de stade intermédiaire entre fusion et rupture.

Un accueil ni adapté, ni suffisant

Pour **Ysaline Janssen**, psychologue au Service de Santé Mentale de Montignies-sur-Sambre, la préoccupation première avec les MENA est de leur offrir un espace pour parler d'autre chose que de leurs problèmes. Malheureusement, selon elle, après deux ou trois entretiens, ces jeunes ne reviennent plus. Vu cet écueil, l'équipe du service essaie de créer des groupes avec lesquels organiser des activités et d'élaborer certaines choses. La quête de ces jeunes est celle de leur identité et d'un cadre sécurisant, loin de leurs parents. La nécessité essentielle est donc de trouver un moyen pour entrer en contact avec eux, alors qu'ils évoluent dans une problématique de survie qui empêche de réellement travailler avec eux sur leurs traumas. La psychologue souligne, dès lors, l'importance de maximiser la collaboration entre le service et les centres d'accueil qui envoient les jeunes dans les services de santé mentale comme le sien, le contact le plus important de ces jeunes restant celui qu'ils ont avec les animateurs du centre qui les voient plus souvent.

De son côté, **Michaël Clément** de la cellule MENA du siège central bruxellois de Fedasil se pose d'emblée la question de savoir quoi mettre en place pour ces jeunes en errance, expression à laquelle il préfère « jeunes en recherche de projet de vie ». Le centre accueille des jeunes amenés soit par un tuteur, soit par la police, et parfois sortis d'un IPPJ.

La première tâche est donc celle de l'accueil qui prend une direction différente suivant l'âge des MENA qui se dirigent vers le centre d'orientation de Sugny pour les plus âgés (afin de les éloigner de leur réseau « négatif ») et vers celui de Bruxelles pour les plus jeunes. Le principe est d'établir le profil de ces jeunes (envies, projets, etc.) et d'essayer de leur trouver la meilleure place dans le réseau, avec le risque de les perdre s'ils se sentent trop éloignés, trop isolés. L'intervenant note que très peu de ces jeunes s'installent durablement dans un centre d'accueil.

Quelles sont les principales difficultés dans le travail avec les MENA ?

Michaël Clément en épingle plusieurs : des difficultés liées aux jeunes eux-mêmes (sentiment d'abandon, profil de rue, problèmes psys, poids du mandat familial, image faussée du réseau, etc.), l'accompagnement proposé (manque de structures spécialisées), l'absence de partenariats et l'offre scolaire non adaptée à laquelle il faut ajouter l'absence de perspective à l'âge de 18 ans, si ce n'est quitter le centre et reprendre l'errance. Pour l'intervenant, l'accueil de Fedasil n'est ni adapté, ni suffisant, à la fois par manque de moyens et par la nature d'un public très compliqué. Et d'insister sur le fait que le nombre de jeunes MENA en rue est sous-estimé, soulignant l'urgence d'une prise de conscience et d'un travail indispensable à la base, face à des jeunes qui ne sont pas intéressés par l'offre qu'on leur propose.

La nécessité de changer d'approche

Samuel Vincent est, lui, tuteur d'une trentaine de jeunes depuis dix ans mais aussi co-président d'une association de tuteurs professionnels. Lui aussi constate sur le terrain que les MENA abordés disparaissent la plupart du temps, ce qui a nécessité un changement d'approche. Le profil des jeunes rencontrés en « maraude » (circulation d'équipes en ville pour repérer et aider ces jeunes) tourne autour d'une fourchette d'âge de 9 à 18 ans dont une majorité est âgée d'environ 15 ans. On estime à 3000 à 5000 le nombre de MENA débarquant en Belgique chaque année, dont un tiers proviennent du Maghreb. Le phénomène est surtout présent à Bruxelles (essentiellement autour des gares du Nord et du Midi) alors qu'il est peu visible en Hainaut et peu présent à Liège (une vingtaine de cas recensés).

Entrer en relation avec ces jeunes est très difficile, d'autant qu'il n'y a plus aucune perspective pour eux après 18 ans. Un autre écueil est que ces jeunes ont deux familles : la famille d'origine, souvent monoparentale, vivant au pays et la famille des pairs d'exil avec laquelle il existe des liens très forts. S'ajoute à cela le fait que ces MENA ont bien souvent déjà connu la rue dans leur pays et que beaucoup d'entre eux connaissent un problème de consommation de drogue. Et des complications supplémentaires proviennent du fait que ces jeunes se mettent en scène sur les réseaux sociaux, affichant une errance qui donne l'envie à d'autres d'effectuer le même parcours que le leur, ainsi que du fait qu'ils ressentent une obligation morale vis-à-vis de leur famille, matérialisée bien souvent par un besoin d'aider la mère qui les a protégés, la plus grosse partie de leur argent dont ils parviennent à disposer étant envoyée au pays.

Très méfiants vis-à-vis des adultes, très débrouillards en raison du fait qu'ils sont livrés à eux-mêmes de longue date, ces MENA commettent beaucoup de FQI (faits qualifiés d'infractions) et sont, de ce fait, très rapidement confrontés à la police (consommation de drogue, revente de cigarettes ou d'objets volés, etc.). Le volet judiciaire de la prise en charge de ces jeunes est donc très important et pas adaptée. Le passage par un tribunal de la jeunesse offre la possibilité de stopper une spirale infernale. À noter que les MENA placés en IPPJ font généralement l'objet d'un rapport très élogieux à leur sortie, car ils possèdent une grande capacité d'adaptation pour peu qu'ils soient encadrés.

Dominique WATRIN, DisCRI ASBL

Les acteurs de la scolarité des MENA

En Belgique, comme tous les mineurs, les MENA sont soumis.e.s à l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans. Cette scolarité débutera généralement dans une école disposant d'un Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-arrivants et Assimilés (DASPA). Les classes DASPA sont conçues pour permettre aux élèves primo-arrivant.e.s d'acquérir un niveau de français suffisant ainsi que les bases nécessaires dans les différentes matières. Suite à ce dispositif d'un an (prolongeable de 6 mois) l'élève rejoindra l'enseignement classique via une intégration progressive.

De nombreux acteurs interviennent dans la scolarité des jeunes MENA, ce qui peut souvent compliquer la répartition des tâches et responsabilités et dès lors, le travail en collaboration. Nous mettrons ici en avant trois grands types d'acteurs : les tuteurs, les référents scolaires en centre d'accueil et les acteurs scolaires.

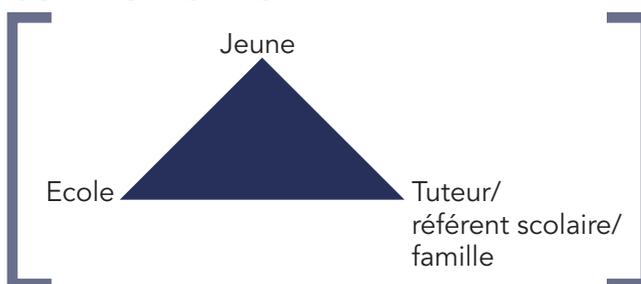


Tuteurs et tutrices

Les premiers concernés sont les tuteurs et tutrices. En effet, en tant que représentants légaux c'est à eux que revient le rôle de veiller « **à ce que le mineur soit scolarisé** » selon l'article 10, §1^{er} des directives générales pour les tuteurs, émises par le service des tutelles. Cette obligation se décline en un ensemble de sous obligations plus précises.

Malgré cette reconnaissance légale, la place et le rôle du tuteur dans la scolarité du jeune sont souvent mal compris par les professionnels de ce secteur, toutes institutions confondues (référénts scolaires en centre, les agents au sein des CEFA, DASPA, centre PMS, etc.). Cela est lié en partie au fait que certains tuteurs sont plus ou moins disponibles pour la scolarité du jeune en fonction de la zone géographique, du nombre de pupilles, du statut professionnel ou non de la fonction, etc.). C'est aussi une conséquence du fait que les acteurs sont nombreux et que chaque professionnel a ses propres visions et réalités de terrain. Afin de faciliter le travail en commun, il est essentiel, via un premier entretien, de mettre en lumière les besoins et les limites de chacun. La place du jeune est également importante dans cette discussion. La communication sera essentielle dans cette triangulation autour de la scolarité du jeune. Au moment de l'inscription à l'école, il s'agira de bien définir les responsabilités de chacun.

COMMUNICATION



Référents scolaires en centres d'accueil

Les seconds acteurs centraux dans l'accompagnement scolaire des jeunes MENA sont les référents et référentes scolaires des centres d'accueil. Ceux-ci ont pour rôle d'accompagner les inscriptions, d'apporter un soutien logistique (transport), matériel (scolaire, habillement) et financier (photocopies, excursions, ...), d'être un relais écoles – parents/tuteurs, de fournir des informations quant à la scolarité en Belgique, d'organiser ou inscrire en école de devoirs (soutien scolaire) et de fournir les lunchs. Cependant, les centres d'accueil étant principalement de grandes structures, il y a généralement une difficulté pour les écoles d'identifier une personne de contact dans les centres.

On peut également ajouter que la situation spécifique de la vie en centre, ainsi que la situation administrative des jeunes pouvant interférer avec leur scolarité (MENA déclaré majeur, difficultés de se projeter, etc.).

Comme dans le cas des tuteurs, il est essentiel d'organiser le travail en partenariat et donc d'encourager :

- Des rencontres entre les équipes éducatives du centre et de l'école avec différents ordres du jour : suivi des jeunes, fonctionnement et collaboration, besoins des équipes (centre et école), inviter le tuteur, etc ;
- Une communication pro-active de part et d'autre ;
- Du temps d'accompagnement individuel avec les jeunes.



Acteurs scolaires

Les acteurs visés ici sont principalement ceux des classes DASPA ainsi que des CEFA, puisque c'est là que vont majoritairement se retrouver les jeunes MENA. Il s'agit du personnel enseignant et encadrant.

Le fonctionnement de l'école et l'évolution dynamique du parcours scolaire sont difficilement appréhendables pour les partenaires de l'école et, à l'inverse, le contact et le dialogue avec les partenaires ne sont pas faciles pour l'école. La communication « en temps réel » et l'identification de moments-clés pour transmettre les informations représentent donc un défi important de l'accompagnement de la scolarité des MENA.

La présence d'intervenants multiples nécessite que la collaboration soit pilotée de sorte à garder la cohérence dans les interventions. La coordination du réseau actif autour du jeune devrait pouvoir être assumée par une personne/un service de référence présent dans sa trajectoire.

Au-delà, du travail en réseau, on peut ajouter plusieurs difficultés liées à l'organisation de la scolarité des jeunes MENA :

- les inscriptions en DASPA et CEFA étant possibles toute l'année, elles ne relèvent pas forcément d'un choix, mais se font aussi souvent par défaut en fonction des disponibilités ;
- l'insertion des jeunes MENA dans le parcours classique est trop rapide (18 mois en classe DASPA ce n'est pas suffisant) ;
- la formation du personnel éducatif et enseignant en DASPA fait parfois défaut ;
- les élèves en DASPA et CEFA nécessitent souvent un accompagnement plus large que pédagogique. Il serait nécessaire de mettre en place un relais vers les services d'aide et d'accompagnement.



Pour faire face à ces difficultés, il est possible et vivement encouragé, d'engager des profils professionnels-clés (psychologue et éducatrice) qui permettent de prendre en charge les aspects autres que pédagogiques. Ces professionnels permettent également un travail d'orientation post-DASPA, un soutien à l'accroche scolaire, un travail thérapeutique, etc.

Les équipes PMS restent également un atout précieux dans l'accompagnement des jeunes MENA. Elles prennent notamment en charge l'accompagnement du parcours post-DASPA. Elles sont mobilisées dès l'inscription, assurent la mise en lien entre les attentes de l'école et le vécu de l'élève. Elles engagent un travail de proximité en se rendant aussi dans les écoles.

La présence d'un interprète dans les étapes-clés de la trajectoire de l'élève, dans et en dehors de l'école, est précieuse. Cela nécessite d'offrir une formation de qualité aux interprètes pour les sensibiliser aux aspects sensibles du travail social.

Souvent, la réussite de l'accueil de ce public aux besoins particuliers tient aux choix qui ont été faits en amont :

- **Outiller les enseignants**
(formation, sensibilisation) ;
- **Rendre l'environnement fonctionnel**
(photolangage, tuto) ;
- **Mettre en place des concertations.**

Il n'existe pas de solution toute faite mais le jeune et l'intérêt supérieur du jeune doivent rester au centre des démarches. Il faut oser aller au-delà des missions de base en mettant en place de nouveaux projets permettant l'articulation des acteurs des centres d'accueil, des services de tutelle et du milieu scolaire.

Article réalisé sur base des actes du hub du 19 décembre 2023 « Le parcours scolaire comme choix ou conséquence ? ».



**Cofinancé par
l'Union européenne**



INTERVIEW

Jordane BRAAS,
Responsable de projet
au CRIPEL et tutrice.

Quels sont les accompagnements dont bénéficient les MENA et ex-MENA dans leur parcours scolaire et de formation ?

En Belgique, les Mineur.e.s Étranger.ère.s Non Accompagné.e.s (MENA) sont soumis.es à l'obligation scolaire jusqu'à leurs 18 ans. Ils/elles sont généralement orienté.e.s vers des Dispositifs d'Accueil et de Scolarisation des Primo-Arrivant.e.s (DASPA). Un DASPA est une classe passerelle dans laquelle ils/elles peuvent rester jusqu'à deux ans. Pendant cette période, les jeunes reçoivent un enseignement intensif du français ainsi que des cours en sciences humaines, mathématiques, philosophie et citoyenneté.

Après leur passage en DASPA, une évaluation d'équivalence ou une attestation d'admissibilité détermine leur orientation vers l'enseignement général, technique, professionnel ou encore le CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), selon leur niveau et leurs aspirations.

Le/la MENA est également accompagné.e par un.e tuteur.trice, qui a la responsabilité de veiller à la bonne scolarité du jeune.

Quels sont les principaux obstacles auxquels les ex-MENA se heurtent lorsqu'ils et elles souhaitent entamer une formation ou des études en Belgique ?

Le système scolaire belge ne répond pas toujours aux réalités et aux attentes des jeunes MENA. Certain.e.s n'ont jamais été scolarisé.e.s avant leur arrivée, d'autres peuvent avoir été mandaté.e.s par leur famille pour subvenir à leurs besoins économiques. En outre, de nombreux jeunes font face à des préoccupations lourdes : demande de protection internationale, situation de grande précarité, procédure de regroupement familial en cours, recherche d'un logement... Les obstacles sont innombrables.

À côté de ça, les organismes de formation et le monde du travail ont aussi leurs propres codes et règles, parfois difficiles à assimiler pour ces jeunes, surtout lorsqu'ils et elles manquent de repères et de soutien.

Lors de leur passage à la majorité, quel est l'impact de leur titre de séjour sur leur scolarité ?

Avant 18 ans, tout.e mineur.e, qu'il/elle ait un titre de séjour ou non, a le droit et l'obligation d'être scolarisé.e. Mais à la majorité, la situation devient bien plus compliquée.

Un.e jeune sans titre de séjour peut être expulsé.e du pays même après avoir été scolarisé.e plusieurs années en Belgique.

Concernant le CEFA, si un.e jeune atteint 18 ans et n'a toujours pas de titre de séjour, continuer une formation en alternance devient extrêmement difficile, que ce soit à cause des réticences du CEFA ou des employeurs.

Quelles solutions innovantes ou nouvelles approches pourraient améliorer l'accès de ces jeunes à la scolarité et à la formation en Belgique ?

Des initiatives existent pour mieux accompagner ces jeunes vers la formation et l'insertion professionnelle. Par exemple, **le projet Step Métiers** propose des parcours pour les jeunes de 18 à 29 ans afin de les aider à mieux comprendre le monde du travail et définir leur projet professionnel.

Le programme Parlons Métiers est également une initiative intéressante pour informer et orienter les jeunes vers des perspectives réalistes et adaptées à leur situation.

Le projet pilote « IDO » à l'initiative de **l'AMO Passages** vise à apporter aux jeunes en exil de 16 à 22 ans une alternative à la scolarité classique en mettant en place un projet de transition spécifique hors structure scolaire afin d'amener les jeunes exilé.e.s à se poser, à découvrir et expérimenter diverses activités de volontariat, à comprendre la société belge : ses codes, ses services, ses attentes, son fonctionnement, ... mais aussi sa ou ses langues.

Ce projet vise également à inviter les jeunes à une mise en projet qui fait sens afin d'aller vers une (ré)intégration scolaire, une insertion socio-professionnelle, une insertion sociale, un emploi... dans le respect de leur rythme et dans l'optique de favoriser leur insertion en Belgique.

Quelles actions pensez-vous qu'il serait crucial de développer pour les jeunes MENA afin de réussir leur insertion professionnelle à long terme ?

L'un des points essentiels pour ces jeunes est le développement de leur réseau. Trouver un emploi ou une formation ne dépend pas uniquement des compétences techniques, mais aussi de la capacité à se créer des opportunités et à tisser des liens avec des professionnel.le.s.

Les jeunes MENA doivent être accompagné.e.s pour mieux comprendre les codes du monde du travail et être mis.es en relation avec des employeurs potentiels.

Comment le CRIPEL peut-il accompagner ces jeunes pour lever ces obstacles ?

Le CRIPEL ne se focalise pas uniquement sur l'aspect scolaire ou professionnel, mais prend en compte l'ensemble du projet de vie du ou de la jeune. Avant de penser à une formation ou un emploi, certain.e.s doivent régler des problématiques plus urgentes comme leur titre de séjour, leur situation financière ou leur accès au logement.

Le projet ASOS propose un accompagnement pour pallier, autant que possible, à ces problématiques. En parallèle, **le projet JOBWAY** les aide dans leur insertion socio-professionnelle : recherche de formation, emploi, ateliers CV et lettres de motivation, etc.

Le CRIPEL a-t-il des partenariats avec des écoles, des centres de formation ou des entreprises pour faciliter cette transition vers la formation et le travail ?

Oui, notamment via le projet HYMA, qui est spécialement axé sur les MENA et ex-MENA. Ce projet vise à créer du lien entre les différents professionnel.le.s qui gravitent autour du ou de la jeune, y compris ceux et celles du monde scolaire.

Nous organisons des colloques et des formations pour renforcer ces collaborations.





Quel est le rôle de la société dans l'accompagnement des jeunes MENA et ex-MENA vers l'autonomie ?

Le passage à l'autonomie et à la majorité est un moment charnière qui peut être vécu comme une véritable « chute libre ». À 18 ans, tout s'arrête : leur statut juridique change, ils et elles doivent se prendre en charge financièrement, leur réseau d'aide se réduit drastiquement... Les repères qu'ils et elles ont pu construire peuvent soudainement disparaître.

Le passage à l'âge adulte implique aussi une transformation de l'aide sociale : on passe d'un accompagnement global à une aide davantage axée sur l'emploi, avec des services sociaux plus standardisés et formels. Cette rupture est particulièrement marquante dans les domaines de l'aide sociale et de l'hébergement. Il est essentiel que la société, au sens large, prenne conscience de ces difficultés et mette en place des solutions pour assurer une transition plus douce vers l'autonomie.

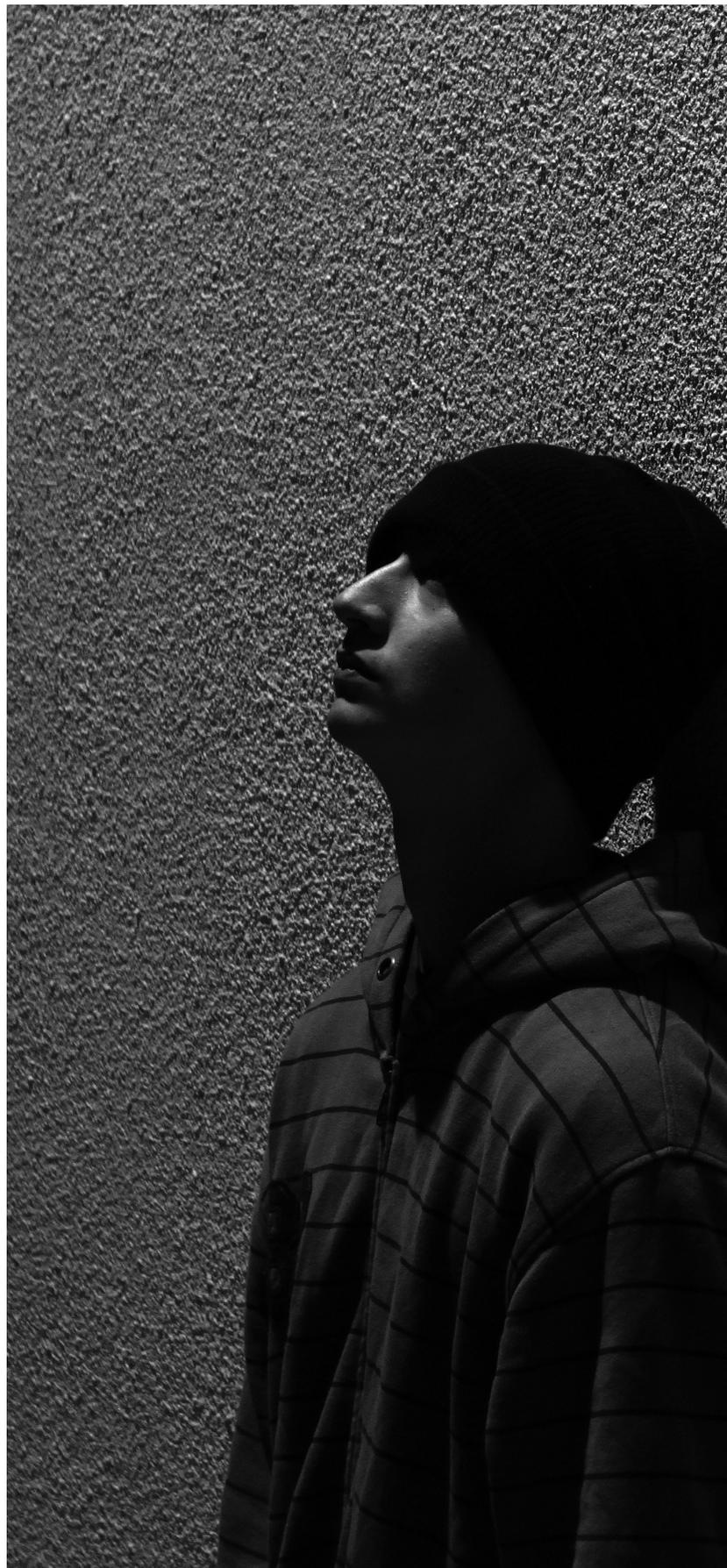
Le rôle du ou de la tuteur.trice prend théoriquement fin lui aussi. Ce changement doit également être travaillé en amont, par le ou la tuteur.trice, afin qu'il soit le moins brutal possible. Évidemment, dans la pratique et en fonction du niveau d'autonomie atteint par le ou la jeune, le soutien du ou de la tuteur.trice ne s'arrête pas totalement lorsqu'il ou elle fête ses 18 ans.

La transition vers l'âge adulte est donc un moment crucial pour les MENA. Le bon déroulement de cette période détermine souvent s'ils et elles pourront s'insérer durablement dans la société ou s'ils et elles risquent de basculer dans la désaffiliation. Il est donc primordial de mettre en place un accompagnement adapté et soutenu afin de leur offrir les meilleures chances de réussir cette transition.



(EX-)MENA ET LOGEMENT, de l'accueil vers un habitat en autonomie

Le logement représente une des étapes cruciales dans le processus d'autonomisation des jeunes MENA. Des études montrent qu'un jeune bénéficiant d'un logement stable a de meilleures chances de réussite sur le plan personnel, social et professionnel. C'est pourquoi la mise en place du principe du « housing first », selon lequel le logement est un préalable indispensable à l'autonomie, est un élément clé de l'accompagnement.



Le parcours d'accueil des jeunes MENA se fait via 3 phases. Une première phase d'observation durant laquelle ils sont accueillis dans un Centre d'Orientation et d'Observation (COO), une deuxième phase de stabilisation dans une structure d'accueil collective et une troisième phase d'autonomie accompagnée, où les jeunes, dont la demande de protection internationale a été acceptée, peuvent être orientés vers un logement en semi-autonomie. Cette dernière phase s'avère particulièrement complexe, car saturée. Certains jeunes ne peuvent donc pas en bénéficier et arrivent dans un logement individuel sans y avoir été préparés.

Au-delà de cette difficulté, la recherche d'un logement est particulièrement compliquée dans la région de Liège. Ces dernières années, le marché immobilier liégeois a connu une forte évolution. En l'espace de 5 ans, les loyers ont augmenté de 15 %. Le coût moyen d'un studio à Liège est de 590 €.

En Wallonie, on dénombre entre 30.000 et 40.000 logements inoccupés tandis que la Belgique compte environ 50.000 sans-abris. Un.e jeune MENA doit compter avec des difficultés supplémentaires puisque sa situation personnelle paraît souvent peu rassurante pour des propriétaires. C'est sans parler des discriminations dont font souvent preuve les personnes migrantes en général.

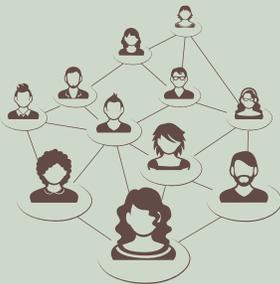
Pour les associations d'accompagnement au logement, les enjeux sont nombreux. Bien que l'urgence puisse parfois imposer de faire à leur place, **il est essentiel de prendre le temps d'impliquer les jeunes activement dans leur projet.** En les plaçant au centre de leurs démarches, on leur permet de devenir acteurs de leur avenir, ce qui a un impact positif sur leur autonomie. Face à cette urgence, il faut aussi être vigilant à ne pas céder à des solutions extrêmes qui peuvent nuire à leur bien-être à long terme.

Il est également crucial de ne pas laisser la recherche administrative prendre le dessus. Bien qu'elle soit nécessaire, elle doit être gérée de manière à ne pas empêcher de travailler sur d'autres aspects importants de la vie du jeune. **Un accompagnement bien équilibré prend en compte tous les besoins de la personne,** sans se laisser submerger par les démarches administratives. Enfin, la barrière de la langue est un obstacle qui ne doit pas être sous-estimé.

Plusieurs bonnes pratiques peuvent être mises en avant.

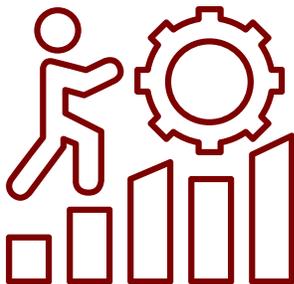


Dans le cas d'associations gérant des logements pour les jeunes, il est important que les travailleurs sociaux aient un accès direct à ces logements pour mieux comprendre leur réalité quotidienne. Cela permet d'offrir un accompagnement personnalisé et d'établir une relation de confiance. Chaque jeune doit bénéficier d'un accompagnement sur-mesure, adapté à sa situation. En ajustant les missions et objectifs en fonction de la réalité spécifique de chaque individu, on favorise son autonomie et sa progression.



Les activités collectives jouent également un rôle clé dans ce processus. Elles permettent aux jeunes de se rencontrer et de créer des liens avec d'autres ayant des parcours similaires. Ces moments sont importants pour renforcer leur projet de vie et leur offrir des exemples positifs pour l'avenir.

L'apprentissage de la gestion budgétaire est une composante fondamentale de l'accompagnement. Il est important d'encourager les jeunes à économiser et à gérer leur argent de manière progressive, notamment en créant une épargne mensuelle pour des objectifs concrets, tels que la constitution d'une garantie locative.



Il est également essentiel de « faire avec » les jeunes plutôt que de « faire pour » eux. Cela leur permet de développer leurs compétences, leur autonomie et de comprendre les démarches qu'ils entreprennent. En les impliquant activement dans leur propre projet de vie, on leur offre les outils nécessaires pour relever les défis de la vie quotidienne. Mais l'autonomie ne se construit pas du jour au lendemain, et il est nécessaire d'offrir un accompagnement durable pour les aider à surmonter les obstacles et réussir à s'établir de manière stable et indépendante.

L'accompagnement doit toujours être basé sur une identification précise des besoins de chaque jeune. Il est important de prendre le temps d'évaluer leur réalité dans son ensemble, afin de mieux répondre à leurs défis, qu'il s'agisse de logement, de démarches administratives, scolaires et professionnelles ou d'intégration sociale.



On peut également envisager de mettre en place de nouvelles solutions innovantes. La création de « **binômes de logement** », où des jeunes déjà autonomisés accompagnent ceux en transition, pourrait faciliter leur recherche et augmenter le nombre de solutions disponibles. Le développement de partenariats durables avec des agences immobilières sociales et la création de baux glissants, qui permettent une plus grande flexibilité, sont également des leviers à envisager. La mise en place d'une quatrième phase d'accompagnement, centrée sur le suivi social et le logement, est également une proposition pour assurer une continuité dans l'accompagnement des jeunes.

En conclusion, il est essentiel de continuer à développer des solutions adaptées et de renforcer les partenariats entre les acteurs du secteur. En multipliant les échanges de bonnes pratiques et en mettant l'accent sur la prise en compte des besoins individuels, il est possible de créer des conditions plus propices à la mise en autonomie des jeunes MENA.

Article réalisé sur base des actes du HUB du 5 avril 2024
« (Ex-) MENA et logement, de l'accueil vers un habitat en autonomie ».



**Cofinancé par
l'Union européenne**



INTERVIEW

Solayman LAQDIM,
Délégué général aux droits de l'enfant.

Quelle place les MENA occupent-ils dans votre mission en tant que Délégué général aux droits de l'enfant ?

Quand on est délégué général aux droits de l'enfant, on est le délégué de tous les enfants, sans aucune distinction. Avec ou sans papiers, un enfant égale un enfant. En Belgique, on a la chance d'avoir des lois, une législation qui est plutôt progressiste. Le problème, c'est qu'il y a un gros décalage entre ce qui est promulgué et la manière dont ça s'applique sur le terrain. Très souvent, on ne donne pas les moyens de nos ambitions.

“ **J'ai une attention tout à fait particulière pour les publics les plus vulnérables, parce que souvent, ce sont eux dont les droits ne sont pas respectés.** ”

Dans l'acronyme MENA (mineurs étrangers non accompagnés), tout est dit : ils sont mineurs, donc ils sont dans une situation de vulnérabilité potentielle, ils sont étrangers, donc ils ne maîtrisent pas les codes culturels ou la langue du pays et ils sont non accompagnés. Donc, ils sont trois fois plus vulnérables.

Et, ce que je n'aime pas dans cet acronyme, c'est le mot étranger, parce que ça veut dire qu'on les considère avant tout comme une situation administrative et pas comme des enfants. Pour moi, le « E » devrait disparaître. Ce sont des mineurs non accompagnés et ce sont des enfants comme les autres. C'est le cas en France, ils parlent de MNA et ils dépendent directement de la protection de l'enfance. Ça ne veut pas dire que tout va bien. Il y a plein de problèmes également. Mais l'angle d'approche est différent.

Que pensez-vous du fait qu'en Belgique, les mineurs relèvent plutôt de la compétence du ministère de l'Asile et de la Migration plutôt que de l'aide à la jeunesse ?

En fait, il faut poser la question différemment. C'est-à-dire que si ces enfants avaient la nationalité belge, est-ce qu'ils dépendraient de l'aide spécialisée ? **La réponse est oui.** Ils ont subi plein de traumatismes et ils nécessitent une aide spécialisée. Aujourd'hui, ça dépend de l'asile et de la migration parce qu'on les regarde sous le prisme de leur situation administrative. Malheureusement, en Fédération Wallonie-Bruxelles aujourd'hui, il y a une situation financière qui fait que tout est congestionné au niveau de l'aide à la jeunesse. On a 5000 jeunes qui sont en attente d'une prise en charge ou d'un accompagnement alors qu'ils subissent des négligences ou des situations de maltraitance. Ce serait donc très difficile pour l'aide à la jeunesse d'absorber ce public supplémentaire. Mais sur le principe, bien entendu, ces jeunes doivent recevoir une aide spécialisée.

La répartition des compétences entre les différentes régions en Belgique influence-t-elle la manière dont on accompagne ces jeunes ?

Oui, en Belgique et en Belgique francophone particulièrement, on a un morcellement institutionnel, c'est-à-dire que plein de compétences sont éclatées sur plusieurs niveaux de pouvoir et par conséquent, le système va souvent se court-circuiter par lui-même. On peut parler des MENA, mais on pourrait parler de plein d'autres exemples. Et ce morcellement, que va-t-il faire ? Il va faire en sorte qu'on va parfois se renvoyer la balle. Il y a ce Ping-Pong qui se fait et finalement, parfois, il n'y a pas de prise en charge du tout.

Je dois reconnaître qu'en Flandre, il y a un pilotage des politiques publiques qui est plus cohérent. Les compétences régionales et communautaires ont fusionné. Ce qui n'est pas le cas dans le sud du pays. C'est beaucoup plus facile de trouver des solutions quand il y a un pilotage unique.

Connaissez-vous des projets innovants, en Belgique ou ailleurs, qui pourraient faciliter la mise en autonomie des MENA ?

Lorsqu'on parle des MENA, **il faut distinguer deux publics différents.** Il y a les MENA qui sont pris en charge par le système, généralement, ils vont s'inscrire à l'Office des étrangers où on leur désigne un tuteur. Par rapport à ces jeunes, il y a plein de choses à améliorer mais globalement, leurs besoins primaires sont couverts. Et puis, on a un deuxième public, les MENA qui ne sont pas pris en charge par le système. C'est-à-dire qu'ils ne vont pas s'inscrire à l'Office des étrangers parce qu'ils savent que la protection internationale va leur être refusée ou ceux dont le projet n'est pas de rester en Belgique (ils sont là, mais ils veulent juste aller en Angleterre, par exemple). Et donc, ils restent quelques mois sur le territoire belge. Ces jeunes-là, personne ne s'occupe d'eux et ils sont dans l'errance la plus totale. Souvent, ils sont exploités sexuellement, dans la sphère du travail ou par des réseaux criminels, notamment dans le trafic de drogues.

Les réponses à apporter ne sont pas les mêmes pour les deux. Dans le deuxième cas, il faut d'abord couvrir les besoins primaires. Vous savez, les logiques de « Housing first » fonctionnent partout dans le monde.

Quand vous mettez d'abord un logement à quelqu'un et ensuite, vous travaillez sur la problématique, sur les traumas, sur l'assuétude, sur les violences qu'ils ont subies dans leur parcours, en moyenne, il y a **82 % de réussite** grâce à un accompagnement qualitatif. Quand il n'y a pas de logement et qu'on travaille d'abord sur les problématiques en se disant que lorsque le jeune sera suffisamment outillé et mature, il sera dans un logement, c'est seulement **7 % de réussite.**

Donc, il n'y a pas photo entre les deux modèles. La première chose qu'il faut faire c'est combler les besoins primaires : avoir à manger, un toit, pouvoir se doucher et avoir accès à un minimum de droits.

Que pensez-vous du fait qu'à 18 ans, les MENA doivent devenir autonomes et perdent leurs aides spécifiques du jour au lendemain ? Quels impacts cela a-t-il sur eux ?

Que ce soit en phase un, lors de l'orientation, en phase deux, lors de la prise en charge ou en phase trois, quand ils prennent leur autonomie, il faut faire en sorte que ces passages se fassent de manière sereine et que les tuteurs jouent pleinement leur rôle. Aujourd'hui, on a beaucoup de tuteurs qui font ça en plus de leur activité. L'idéal serait d'avoir davantage de salariés. Et, si on veut que



cette autonomie soit sereine et stable, c'est quelque chose qui se prépare et ce n'est pas à 18 ans qu'on doit les lâcher dans la nature. Ce qui arrive un peu trop souvent d'ailleurs. Après 18 ans, il y a encore toute une série de menaces et à la majorité, les tuteurs n'ont plus l'autorité. Alors, certains le font à titre bénévole et continuent à les suivre. **Mais ces jeunes se retrouvent du jour au lendemain à devoir assumer un rôle d'adulte dans une société où les jeunes restent de plus en plus tard à la maison.** Si on ne les accompagne pas dans les deux ou trois ans qui suivent leur majorité, le risque de basculer dans le sans-abrisme ou dans l'errance augmente significativement. On sait que ces enfants font souvent leurs expériences d'adulte de manière beaucoup plus précoce que la plupart des autres jeunes. Ils deviennent très vite de jeunes parents. Dans le cas des jeunes femmes, il y a toute la question de l'accompagnement de la grossesse (désirée ou non) et de la naissance de l'enfant.

Des discussions ou projets de loi récents pourraient-ils améliorer ou compliquer la prise en charge des MENA ou ex-MENA ?

Alors, je suis un optimiste qui a de l'expérience. Donc, malheureusement, j'aimerais dire que l'on va vers un mieux mais en lisant le nouvel accord du gouvernement, on voit que sur la question migratoire, il y a un durcissement. On voit que les aides, les allocations sociales pour les personnes en situation de migration vont drastiquement être réduites. On voit aussi qu'il y a une volonté de supprimer tous les dispositifs. Et donc, on ne peut que constater que ça ne va pas du tout dans la bonne direction. On sait déjà qu'il y a une crise du logement en Belgique. Les MENA ont la difficulté supplémentaire de ne pas avoir de personnes qui sont garantes pour eux, de ne pas bien parler la langue, de subir des discriminations... Sans parler de leur situation de précarité.

Il ne faut pas pour autant jeter l'éponge. Un jeune qui est pris en charge par le secteur de l'aide ou de la protection de la jeunesse, est confronté aux mêmes difficultés. Ces jeunes, à 18 ans, doivent quand même sortir, se retrouvent aussi tout seuls et sont confrontés plus ou moins aux mêmes difficultés. Aujourd'hui, on a toute une série d'initiatives qui existent, il y a des lieux qui sont mis à disposition de ces jeunes pour qu'ils puissent prendre leur autonomie et être accompagnés dans cette autonomie.

Dans un monde idéal, que mettriez-vous en place pour accompagner les MENA pendant cette transition cruciale vers l'autonomie ?

Dans un monde idéal, chaque enfant devrait bénéficier d'un logement de transit qui lui permet de se stabiliser et d'apprendre à devenir autonome. Mais, il faudrait aussi un dispositif d'accompagnement intersectoriel capable de répondre aux différents besoins des jeunes, avec des acteurs coordonnés et un soutien global, couvrant à la fois le logement, l'éducation, la santé et la sécurité.

Ce système devrait être centré sur les jeunes eux-mêmes, en les impliquant en tant qu'acteurs de leur propre parcours. L'idée serait de mettre en place un réseau bienveillant, où les jeunes se sentent écoutés et soutenus, avec une tutelle prolongée qui reste présente tout au long de leur trajectoire. Le tuteur ne devrait pas disparaître à 18 ans, il est le fil conducteur dans la vie de ces jeunes. En complément, d'autres dispositifs ponctuels peuvent intervenir, comme le soutien à la santé mentale, pour aider les jeunes à surmonter les traumatismes qu'ils ont vécus.

La réalité est bien plus sombre.

Aujourd'hui, nous avons reçu un dossier concernant une jeune fille de 12 ans, MENA, qui a accouché, probablement après avoir été abusée. Cette situation tragique n'est malheureusement qu'un exemple parmi tant d'autres. J'ai récemment rencontré un travailleur social qui accompagne des MENA dans l'errance, et il m'a confié qu'il allait démissionner après avoir vu 13 jeunes qu'il suivait mourir, la plupart d'entre eux étant victimes de meurtres. C'est cette terrible réalité que ces enfants vivent.

Il y a 20 ans, une prise de conscience avait eu lieu. L'opinion publique avait compris qu'il fallait traiter les enfants de manière différente des adultes, après plusieurs faits divers tragiques. Aujourd'hui, la réalité des MENA et des jeunes vulnérables dans notre société est de plus en plus ignorée, voire rejetée. Le discours politique se durcit : des slogans dégradants fleurissent, comme « *On va nettoyer cette vermine* », ce qui traduit une vision déshumanisante des enfants et jeunes en situation de précarité. Ce n'est pas un combat de gauche ou de droite, c'est avant tout une question de dignité humaine. En parallèle, le gouvernement annonce des économies de 300 millions d'euros dans ce secteur, mettant ainsi en péril les moyens nécessaires pour soutenir ces jeunes et les accompagner de manière digne et humaine.

Il y a des enfants qui, à Bruxelles, se retrouvent à sniffer de la colle à la gare du Midi, dans la capitale de l'Europe, un symbole d'une Europe censée prôner des valeurs d'humanité et de solidarité. Pourtant, l'indifférence et l'inaction dominant.

Un autre jeune m'a confié son histoire. Je lui ai demandé pourquoi il consommait de la drogue, et, bien sûr, je pensais déjà connaître la réponse.

Il m'a regardé droit dans les yeux et m'a dit :

« Monsieur, est-ce que vous êtes déjà resté trois jours sans manger ? » Je lui ai répondu que non.

Il m'a alors expliqué : **« Bah moi, ça m'est arrivé souvent. La journée, je vole des braves gens, parfois je reste un mois sans me laver. Alors je consomme pour ne plus avoir le sentiment d'avoir faim. Ma mère ne m'a pas élevé comme un voleur, elle m'a donné une bonne éducation, mais je suis obligé de voler pour survivre. »**

Que peut-on répondre à cela ? Est-ce qu'on va lui dire que ce n'est pas bien, et l'envoyer dans un IPPJ ? C'est facile de faire la morale, mais l'humanité se perd rapidement lorsqu'on est confronté à une situation de survie absolue. Ce jeune ne choisit pas de voler, il le fait pour ne pas mourir de faim. Il consomme pour ne pas avoir à ressentir la douleur de la privation. En les accusant et en les traitant de manière punitive, on ignore la réalité des vies qu'ils mènent, une réalité qu'aucun jugement moral ne peut comprendre.

Les politiques actuelles, qui renforcent les restrictions et les exclusions, ne font qu'aggraver la situation. Si nous voulons qu'ils aient une chance de s'en sortir, il est urgent de repenser les dispositifs d'accompagnement et de protection, de les rendre plus humains, plus cohérents, et surtout, de ne jamais les abandonner à leur sort.



Retrouvez, dans le cadre
de la **Journée Mondiale des
Réfugiés**, la troisième saison de

DÉCOUVRE MON HISTOIRE

Le **PODCAST** du **CRIPPEL**

Dans cette saison, nous parlerons des problématiques que rencontrent les MENA dans leur passage vers l'âge adulte, à travers des récits de vie mettant en avant leurs expériences, appuyés par des experts du secteur.

Rendez-vous le 20 juin pour la sortie du premier épisode de cette saison.

Découvrez
les saisons
précédentes ici !





**De l'accompagnement
du CPAS à la lutte
contre l'isolement :
quelles spécificités pour les
(ex-) MENA ?**



Lorsqu'ils/elles ont 18 ans, les jeunes MENA perdent leur statut spécifique puisqu'ils/elles ne sont plus mineur.e.s. Ils/elles perdent donc également les structures d'accompagnement qui les suivaient jusque-là. Un nouvel acteur fait alors son entrée dans leur parcours : le CPAS, et plus spécifiquement, le SADA, le Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile du CPAS.

Ce service s'adresse aux personnes d'origine étrangère avec un statut précaire, c'est-à-dire en procédure de demande de protection internationale. Il est composé d'assistant.e.s sociaux.ales, en charge des demandes d'aide sociale, et d'éducateur.trice.s dont le travail quotidien est l'accompagnement, principalement via 3 axes :

administratif, professionnel et maîtrise de la langue.

L'accompagnement des jeunes ex-MENA peut se révéler particulièrement compliqué. Certaines difficultés sont intrinsèques au CPAS et à son fonctionnement, d'autres sont plus spécifiques aux profils des MENA et ex-MENA.

Le CPAS est la porte d'entrée pour tout. Il y a actuellement 17 000 dossiers ouverts, avec un devoir d'enquête obligatoire pour toute demande.

Ensuite, les ex-MENA ne sont pas recensé.e.s. Le SADA suit uniquement les ex-MENA quand ils/elles ouvrent un droit au RIS à 18 ans. À ce moment-là, les assistant.e.s sociaux.ales (AS) qui les accompagnent ne savent pas forcément qu'il s'agit d'ancien.ne.s MENA. Il y a plusieurs raisons : les AS ne reçoivent pas les dossiers de suivi des centres d'accueil, de nombreux jeunes, suite à de mauvaises expériences, se méfient des administrations et ne savent plus quelles informations donner ou non, etc.

Enfin, c'est l'AS qui décide de la redirection vers un éducateur ou un service spécifique, or chaque AS gère environ 100 dossiers. Une charge trop importante pour leur permettre de déceler les fragilités chez les bénéficiaires et de les orienter correctement. Même lorsque c'est fait, les éducateur.trice.s, psychologues ou autres accompagnateur.rice.s sont trop peu nombreux.ses pour faire face aux besoins.

C'est dans ce contexte qu'une meilleure collaboration avec les partenaires du monde associatif est essentielle. Ils pourraient fournir au jeune un document à remettre à l'AS lors du premier entretien au CPAS. Ce document expliquerait précisément ce que la personne demande et sa situation spécifique. Cela permettrait aux AS d'avoir une vision sur les problématiques et le parcours du/de la jeune, avec l'accord du/de la jeune et en respect du RGPD. Une autre bonne pratique est de l'accompagner, au moins lors du premier entretien afin qu'il/elle se sente en confiance. De plus, l'accompagnant.e peut traduire le jargon et les complexités du système.

Certains centres préparent la sortie via des bureaux de recherche de logement ou des carnets de documents utiles.

Face à ce moment de rupture de la majorité et de la sortie de centre, le réseau que le jeune s'est créé constitue un soutien essentiel. Ce travail de réseautage doit prioritairement se faire avant 18 ans car les jeunes MENA sont

identifiables. Certaines associations qui encadrent les jeunes MENA sont des lieux sécurisants, où des liens de confiance peuvent se créer. À partir de là, les travailleurs peuvent les accompagner dans d'autres structures et les mettre en lien avec d'autres personnes ressources, pousser les portes des services avec eux/elles.

La question de la confiance est donc centrale mais fait souvent défaut dans les relations avec les institutions comme le CPAS. En effet, puisqu'il est question d'aide financière, les personnes ont souvent peur de dévoiler leur histoire. C'est là que le travail des éducateur.rice.s est essentiel, puisque basé sur un accompagnement qui permet parfois de développer un climat de confiance. Cela ne peut se mettre en place que sur le long terme.

En conclusion, le CPAS rencontre de nombreux enjeux face auxquels le travail en réseau serait d'une aide précieuse. Pour faciliter ce travail collectif, il faut veiller à accompagner les jeunes en amont et créer des relations de confiance, préparer les moments de rupture et de transition, travailler ensemble et faciliter l'échange d'informations.



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Article réalisé sur base des actes
du hub du 15 octobre 2024

**« De l'accompagnement du CPAS à la lutte
contre l'isolement : quelles spécificités
pour les (ex-) MENA ? ».**



INTERVIEW

Jean-Pierre ILOUGA,
Éducateur au SADA

Pouvez-vous nous expliquer comment se passe l'accompagnement des jeunes par le SADA et quelles démarches doivent être faites pour en bénéficier ?

En tant qu'éducateur au Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile (SADA) du CPAS, je suis amené à rencontrer des jeunes adultes, anciennement mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Bien que ces jeunes aient atteint la majorité, ils sont souvent dans une situation d'incertitude et de vulnérabilité, ce qui nécessite un accompagnement spécifique.

Dans le cadre du CPAS, l'accompagnement se structure en plusieurs étapes. Concrètement, le processus débute au guichet unique, une structure du CPAS nouvellement créée, qui centralise toutes les nouvelles demandes. Un premier entretien est effectué avec la personne. Lorsque cette dernière arrive chez nous au SADA, elle est reçue par un.e assistant.e social.e qui effectue une enquête sociale pour déterminer si la personne remplit les conditions pour l'octroi du RIS. C'est aussi à cette phase qu'on identifie des besoins spécifiques, susceptibles de pouvoir bénéficier de l'accompagnement d'un éducateur.

Ensuite mon rôle est de m'assurer que le plan d'actions défini est effectué. Les aspects les plus fréquents sont par exemple, la mise en ordre sur le plan administratif : si la personne dispose d'une carte d'identité à jour, d'une mutuelle, d'un médecin traitant, si elle est inscrite au Forem ou dans une école, etc. Je m'assure également qu'elle est suivie dans ses démarches d'intégration. Cela implique parfois de l'accompagner physiquement, ce qui permet de créer plus facilement le lien et d'établir une relation de confiance.

Quels défis rencontrent ces jeunes, notamment lors de leur transition vers l'âge adulte ?

L'une des premières difficultés auxquelles ces jeunes sont confrontés, c'est la question du logement. Beaucoup arrivent dans un état de précarité extrême et doivent faire face à une réalité souvent difficile. Ils me partagent fréquemment des préoccupations concernant leur logement, leur manque de revenus et leur désir de faire venir leur famille, ce qui ajoute une pression considérable. Dans ces moments-là, il est essentiel d'adopter une approche méthodique et pédagogique pour les aider à comprendre qu'il est possible de résoudre leurs problèmes mais de manière progressive, les solutions sont rarement immédiates. Ils sont souvent focalisés sur ces préoccupations urgentes, ce qui peut rendre difficile l'établissement d'un plan à plus long terme pour leur intégration.

Les jeunes que vous accompagnez rencontrent-ils souvent des problèmes d'isolement social ? Quels en sont, selon vous, les principaux facteurs ?

L'isolement est une conséquence naturelle de leur parcours.

“**Ces jeunes ont souvent quitté leur pays d'origine dans des conditions précaires et ont été confrontés à des réseaux d'exploitation ou à des abandons.**”

Une fois arrivés en Belgique, ils se retrouvent souvent seuls, sans repères. Le premier réflexe peut être de se tourner vers leur communauté, mais c'est parfois compliqué en raison de la méfiance ou des tensions qui peuvent exister entre eux. L'isolement est alors exacerbé par des problèmes d'intégration et de communication.

Cependant, une fois les questions liées au revenu d'intégration (RIS), au logement et au regroupement familial abordées, nous mettons en place des partenariats comme avec **CAP Migrants** ou **INTERRA**. Ces partenaires, qu'ils soient associatifs, scolaires ou sportifs, sont des leviers essentiels pour rompre l'isolement de ces jeunes adultes et leur offrir des opportunités de se reconstruire dans la société.

Les jeunes expriment-ils le besoin de tisser des liens sociaux ou de développer un réseau de soutien ?

Selon mon expérience, ce n'est clairement pas leur priorité immédiate. Leurs préoccupations urgentes les empêchent souvent de se concentrer sur la création de liens sociaux. Cependant, nous savons qu'un réseau de soutien est crucial pour leur bien-être à long terme. Selon leur origine (par exemple, un Afghan n'aura probablement pas les mêmes besoins sociaux qu'un Congolais qui parle français), ce besoin peut se manifester différemment. Mais nous savons que l'intégration sociale est un facteur déterminant pour leur stabilité.

Quels outils ou approches peuvent aider ces jeunes à élargir leur réseau et à se sentir moins isolés ?

L'école joue un rôle central dans leur intégration. Mon travail consiste notamment à m'assurer que ces jeunes poursuivent leur formation ou en commencent une, car l'éducation est un enjeu fondamental pour leur avenir. Si la langue est un obstacle, nous cherchons à identifier leurs talents ou expériences qui pourraient les aider à se sentir utiles et construire leur avenir ici. En interne, nous avons, par exemple, les services d'insertions sociales (SIS) qui aident des jeunes à s'épanouir, mais nous collaborons avec des services comme les CISP (Centre d'Insertion Socioprofessionnelle), qui offrent un cadre où les jeunes peuvent échanger, discuter, pratiquer des activités culturelles et sportives et ainsi, rompre leur isolement.

En parallèle, nous avons mis en place un système de mentorat et de tutorat en partenariat avec **DUO FOR A JOB**, ce qui leur permet de bénéficier de l'expérience de personnes plus âgées et d'élargir leur réseau. Nous les orientons aussi vers des structures comme le **FOREM** pour les aider à trouver un emploi et développer leurs compétences professionnelles.

Comment gérez-vous la question du logement, notamment en prévision du regroupement familial ?

Lorsqu'un jeune souhaite faire venir sa famille, la question du logement devient un véritable défi. Un logement initialement prévu pour une seule personne ne pourra plus accueillir plusieurs membres d'une famille. Nous devons anticiper ces situations pour éviter que le jeune ne se retrouve dans une situation stressante. Parfois, il est nécessaire de commencer à chercher un logement plus adapté avant même que la demande de regroupement familial ne soit introduite. Cela permet d'éviter de nouvelles tensions une fois la famille arrivée. Le service interne du CPAS encourage et aide ces jeunes à introduire des demandes auprès des sociétés de logements sociaux. Nous collaborons aussi avec des services comme **asbl Thaïs**, le service logement du **CRIPÉL**, etc.

Pensez-vous que les dispositifs existants en Belgique prennent suffisamment en compte la dimension sociale et émotionnelle des jeunes adultes dans cette période de transition ?

Je pense que les autorités publiques font de leur mieux et qu'elles sont conscientes des difficultés que rencontrent les populations vulnérables. Cependant, il y a énormément de contraintes qui font que, malgré toute la bonne volonté, il y aura toujours des cas qui ne seront pas pris en compte. Dans notre travail au quotidien, nous sommes aussi là pour expliquer à certaines personnes, qui ont le sentiment d'être abandonnées de tous, que ce n'est pas le cas et qu'il existe des services tels que le nôtre pour les aider.

Lorsque j'ai commencé au SADA il y a sept ans, j'étais le seul éducateur. Aujourd'hui, nous sommes six, ce qui nous permet de mieux accompagner les jeunes. Nous avons aussi des psychologues au sein du service, ainsi que des partenariats avec des structures externes, pour prendre en charge les problématiques spécifiques qu'ils rencontrent.

Dans un monde idéal, que mettriez-vous en place pour mieux soutenir ces jeunes adultes durant cette période critique ?

Dans un monde idéal, la priorité serait d'offrir à ces jeunes un cadre sécurisant et accueillant, où ils se sentent écoutés et compris. Un accompagnement personnalisé et intensif, non seulement pour les aspects administratifs et sociaux, mais aussi pour leur développement personnel et émotionnel. Nous mettrions en place davantage de partenariats avec des associations locales, des écoles, des entreprises, pour créer un véritable réseau de soutien autour de ces jeunes. Au niveau du CPAS et particulièrement au niveau du SADA, nous considérons que la première des choses, c'est de pouvoir être disponible pour recevoir ces personnes dans un cadre qui leur permet de se sentir à l'aise et d'être à l'écoute de leurs besoins.





Focus sur 4 Initiatives Locales d'Intégration actives dans la mise en autonomie des MENA

À Liège, plusieurs Initiatives Locales d'Intégration (ILI) œuvrent pour soutenir les Mineurs Étrangers Non-Accompagnés (MENA) dans leur transition vers l'âge adulte. Parmi ces initiatives, nous nous sommes intéressés à quatre d'entre-elles :

INTERRA, SAM asbl, Live in Color et Caritas International.

INTERRA

INTERRA est une association qui vise à faciliter les interactions entre les personnes récemment arrivées à Liège et la population locale. Leur objectif est simple : créer des opportunités de rencontres, en valorisant les talents, le savoir-faire et les passions de chacun.

Le projet InterAct propose à chacun·e de créer une activité qu'il ou elle souhaiterait organiser au sein d'INTERRA. L'association accompagne alors la personne dans la conception et l'organisation de leur atelier, l'aide à trouver une salle, le matériel, le public... De nombreux MENA ou (ex-)MENA prennent part à ses activités tout au long de l'année.

L'association propose également une formation en communication interculturelle, intitulée **Com'Together**. Cette formation invite chaque participant.e, de tout âge, à réfléchir aux enjeux de l'interculturalité et à prendre conscience des défis qu'elle implique : comment entrer en contact lorsque nos rapports à la nourriture, aux émotions, au corps, à la sexualité, au temps, à la langue diffèrent ? Elle vise à identifier une « zone commune » où les différences deviennent une source d'enrichissement mutuel et où chacun·e peut exister pleinement en respectant son identité tout en accueillant celle de l'Autre.



Plus d'infos



Plus d'infos



LIVE IN COLOR

Fondée en 2015, Live in Color est une association qui promeut l'intégration et l'éducation des enfants, des jeunes et des familles de réfugiés. L'association met l'accent sur la citoyenneté, l'interculturalité et la cohésion sociale, avec pour mission de bâtir une société plus humaine et inclusive.

L'une des initiatives phares de Live in Color est le **programme de parrainage destiné aux MENA**. Ce programme met en relation des jeunes réfugié.e.s avec des familles ou des personnes locales bénévoles, créant ainsi des liens affectifs et culturels essentiels pour l'intégration des jeunes. Les parrains et marraines offrent un soutien moral, éducatif et social, aidant les MENA à naviguer dans leur nouvelle vie en Belgique.

Pour assurer le succès du parrainage, Live in Color organise des **ateliers préparatoires** pour les candidat.e.s-filleul.e.s. Ces sessions, encadrées par des professionnels, visent à clarifier les attentes et les responsabilités des jeunes, tout en abordant des aspects culturels et pratiques de la rencontre avec une famille belge. Parallèlement, **des séances d'information et des formations** sont offertes aux futur.e.s candidat.e.s parrains et marraines, afin de co-construire avec eux le projet de parrainage. Des groupes de paroles sont également organisés, offrant un espace pour partager des expériences, discuter des défis rencontrés et renforcer les compétences nécessaires pour accompagner au mieux les jeunes.

SAM ASBL

Le Service d'Aide aux Migrants (SAM asbl) est une organisation dédiée à la promotion et à l'intégration des personnes migrantes dans le tissu social belge et européen. Depuis sa création en 2013, SAM asbl répond aux divers besoins liés au parcours migratoire en offrant des outils et un accompagnement adapté.

Le service PAMEX est une structure d'accueil spécialement conçue pour les MENA. Reconnaisant les défis uniques auxquels ces jeunes sont confrontés, PAMEX propose un accompagnement individualisé pour les aider à surmonter les difficultés liées à l'exil et à faciliter leur intégration dans le pays d'accueil. Ce service offre un espace de répit et de stabilisation.

Le projet Escale et YIT comprend des logements supervisés (phase 3) destinés aux MENA autorisés à séjourner en Belgique. Ces logements les accompagnent progressivement vers l'autonomie avec un suivi individuel.

Le projet SAMED est conçu pour les personnes en demande de protection internationale (DPI) avec des besoins spécifiques et médicaux lourds requérant une attention et un suivi particuliers.

Ces initiatives sont le fruit d'une collaboration étroite avec des professionnels du secteur, garantissant un encadrement adapté aux besoins spécifiques de chaque jeune.

SAM asbl organise également des activités interculturelles pour encourager les échanges et renforcer les liens sociaux entre les jeunes migrants et la communauté locale.



CARITAS INTERNATIONAL

Caritas International est une organisation reconnue pour son engagement envers les demandeur.se.s de protection internationale et les réfugié.e.s. À Liège, l'antenne locale de Caritas met en œuvre plusieurs projets visant à soutenir les MENA dans leur transition vers l'âge adulte.

Les projets Youth in Transit (YIT), Youth In Shelter (YIS) et Transit Vulnérable (TVU) sont conçus pour accompagner les jeunes réfugié.e.s, en particulier les MENA, ayant obtenu un droit de séjour en Belgique. Caritas leur fournit des logements individuels et un accompagnement personnalisé, assuré par une équipe composée d'éducateurs et d'assistants sociaux. L'objectif est de renforcer leur autonomie et de faciliter leur intégration dans la société belge.

Le projet Youth In Shelter est une structure d'accueil collectif de deuxième phase, c'est-à-dire que les jeunes sont en attente d'une décision pour leur DPI (demande de protection internationale) pour de très jeunes MENA (12-16 ans) qui se trouve à Grivegnée.

Le projet Transit Vulnérable se concentre sur les personnes adultes dont les vulnérabilités, telles que des pathologies lourdes, le fait d'être seul ou dans des situations familiales complexes, compliquent le quotidien et l'autonomie. En offrant un suivi adapté, Caritas veille à ce que ces jeunes puissent surmonter les obstacles spécifiques qu'ils rencontrent, en leur fournissant les outils nécessaires pour une transition réussie vers l'âge adulte.

Plus d'infos 



Ces projets, axés sur la création de liens sociaux, le parrainage et l'accompagnement personnalisé, jouent un rôle crucial dans la transition de ces jeunes vers l'âge adulte, leur offrant les ressources et le soutien nécessaires pour construire leur avenir en Belgique.



DEVENEZ MENTOR PARRAINS/MARRAINES

Les associations qui organisent des **projets « Duos vers l'inclusion »** sont constamment à la recherche de personnes locales, prêtes à former un tandem avec une personne d'origine étrangère.



Découvrez ici les différentes associations qui participent à ces projets. N'hésitez pas à les contacter pour un premier rendez-vous. Le premier pas est souvent le plus difficile, alors lancez-vous !

Le projet hyma



<<<<

hub for young
migrants autonomy

Le projet HYMA est un projet de 2^{ème} ligne à destination des professionnel.le.s avec un objectif d'enrichissement du travail de réseau et une volonté d'améliorer les possibilités d'accompagnement du public MENA, ex-MENA et/ou ressortissant.e.s de pays tiers.

Plus d'infos



CE PROJET SE DÉVELOPPE AUTOUR DE 4 AXES DE TRAVAIL

1 Hub for Young Migrants Autonomy

Cet axe du projet vise à partager les informations et les réflexions entre les différents opérateurs de notre territoire, mais aussi de s'inspirer des projets d'ailleurs, et d'encourager la connaissance mutuelle, le réseautage et les partenariats. Plusieurs « Hubs » sont organisés par an, sur des sujets clés dans l'accompagnement des MENA. L'idée est également de rassembler des secteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble.

2 Accompagnement des opérateurs

Il peut prendre 3 formes différentes.

L'orientation

Il s'agit d'une demande simple, à laquelle on peut répondre avec une information, un document ou la mise en contact avec un partenaire.

L'accompagnement d'équipe

Il s'agit d'une demande complète, de participation à une réflexion ou de formation pour un groupe ou une équipe (jeunes ou professionnel.le.s). Dans ce cas, un travail de préparation et des rencontres préalables sont nécessaires. Cet accompagnement peut se faire sur le court ou long terme.

L'expertise de cas

Il s'agit d'une demande spécifique sur le cas d'un.e jeune, qui demande un plus grand niveau d'expertise et donc, éventuellement, de recherche.

3 Observatoire de la problématique MENA/Ex-MENA

Les publications Focus HYMA ont pour objectif de rassembler des informations les plus actuelles et pertinentes à destination des opérateurs de 2^{ème} ligne. Chaque publication est orientée vers un thème spécifique. Elle dresse un état des lieux de la situation à un moment donné et apporte des informations pratiques ainsi que des constats et analyses de terrain. Les informations apportées sont documentées mais les retours des acteur.trice.s de terrain sont le résultat d'échanges et de rencontres, formels ou informels. Dans l'ensemble, ce document ne se prétend pas exhaustif mais se veut un outil de clarification et de soutien pour les professionnel.le.s.

4 Formations pour les professionnel.le.s

Ces formations sont basées sur les besoins identifiés auprès des professionnel.le.s de terrain, l'offre évolue donc en fonction de ceux-ci. Elles vont de modules de base sur les parcours et procédures des MENA à des questions plus pointues comme la santé mentale ou le regroupement familial. Un espace est laissé aux études de cas plus pratiques et un suivi est toujours assuré pour les questions complémentaires.



Cofinancé par
l'Union européenne

CRIP **PEL** a.s.b.l.



SUIVEZ NOTRE ACTU

WWW.CRIPEL.BE

Restez informé de nos activités et formations
en vous inscrivant à **notre newsletter**.



INFOS PRATIQUES

Nos permanences

- Parcours d'Intégration
 - Jobway, service ISP
- Prendre rendez-vous en appelant le :
+32 (0)4/220 01 20
ou en vous rendant sur place.

Nous contacter par e-mail :
info@cripel.be

place Xavier Neujean 19b
4000 Liège
T : +32 (0)4/220 01 20

heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h



Cofinancé par
l'Union européenne

CRiPEL



L'immigration
c'est l'histoire de **tous** !

Ed. responsable : Mustafa Bagci, président, place Xavier Neujean 19b - 4000 LIEGE

Avec le soutien de

